

### Retour sur les statistiques du rapport annuel 2022 de la CCP

Elisa Dehon (économiste), janvier 2023

Cet article présente une analyse détaillée des statistiques de la Centrale des Crédits aux Particuliers de la Banque Nationale de Belgique pour l'année 2022 et explique les dernières tendances quant à l'endettement problématique des ménages au niveau du crédit.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la situation macroéconomique en Belgique en 2022, afin d'amener du contexte aux chiffres de la Centrale. Ensuite, nous nous attarderons sur des indicateurs que nous jugeons les plus pertinents pour rendre compte de l'ampleur du surendettement en Belgique (l'évolution du nombre de contrats de crédit, l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants, les multi-défaillances, l'arriéré moyen et les admissibilités à la procédure en règlement collectif de dettes). Ces statistiques seront observées à l'échelle nationale, régionale ou encore provinciale pour mettre en évidence des différences plus locales.

#### 1. Une situation macroéconomique encourageante malgré les crises successives

La crise sanitaire a conduit à un ralentissement généralisé des activités économiques. Après la fin du confinement strict et l'arrivée du vaccin en 2021, nous avons connu une reprise de la croissance. Celle-ci s'est accompagnée d'une inflation importante. Il est habituel de faire face à une inflation accrue à la sortie d'une crise car souvent l'offre n'arrive pas à suivre la demande, ce qui fait monter les prix. C'est ce qu'on a constaté à partir du dernier trimestre de 2021 avec des retards de livraison, une pénurie de conteneurs de transport et une non-disponibilité de certaines matières premières. La guerre en Ukraine, en mars 2022, a renforcé cette hausse attendue des prix.

En décembre 2022, l'inflation (+10,35%) continue à impacter le budget des ménages. Elle est due principalement à l'augmentation des prix des produits énergétiques (contribution de 3,25%) et des produits alimentaires (contribution de 2,77%).

Néanmoins, notre système d'indexation automatique des salaires et des allocations sociales protège en partie le pouvoir d'achat. En 2022, la BNB¹ estime que le pouvoir d'achat des ménages belges ne diminuerait que de 0,4% pour ensuite monter de 3,1% en 2023, suite à l'indexation de certains salaires qui se fait annuellement.

De plus, l'évolution du taux d'emploi reste positive et le taux de chômage entame une baisse importante en 2022. Le marché du travail restant dynamique, cela protège aussi le pouvoir d'achat (quand plus de personnes ont un emploi, leurs revenus sont plus importants).

Tous ces éléments peuvent impacter la demande des ménages pour le crédit. Une baisse du pouvoir d'achat peut renforcer la demande de crédit pour faire face à certaines dépenses

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Banque nationale de Belgique, Economic projections for Belgium – December 2022, NNB Economic Review, 2022/#23.

importantes. Additionnellement, en situation d'incertitude, les ménages vont moins facilement souscrire à un crédit.

Afin de voir comment se sentent les ménages, nous pouvons observer l'indice de confiance des consommateurs. Cette variable permet de mettre en perspective les chiffres relatifs au crédit.

À la sortie des confinements stricts en juin 2021, l'indice de confiance des consommateurs est remonté après avoir atteint son point le plus bas en août 2020 (voir le graphique 1). Cette confiance renouvelée dans l'économique belge s'est ensuite affaissée à partir du dernier trimestre 2021 avec l'arrivée de l'inflation énergétique.

Ce n'est que depuis novembre 2022 que les consommateurs font de nouveau plus confiance dans l'économie. L'indicateur retrouve ainsi son niveau du printemps 2021 mais est toujours largement inférieur à sa moyenne de long terme. La BNB<sup>2</sup> explique ceci par trois facteurs : « La perspective de l'indexation des salaires, qui surviendra le mois prochain pour beaucoup de ménages, la diminution du prix des carburants et le versement des primes gouvernementales sur l'énergie dopent la confiance des ménages. »

10 | juli-20 | juli-21 | juli-22 | j

Graphique 1 : Evolution de l'indicateur de confiance des consommateurs entre 2020 et 2022

Source: B.N.B.

2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Banque nationale de Belgique, 20 décembre 2022, Enquête mensuelle auprès des consommateurs – décembre 2022, Communiqué de presse.

# 2. Une baisse de l'encours, une baisse de l'octroi et une baisse du nombre d'emprunteurs en 2022

En décembre 2022, la C.C.P. a enregistré 10.355.744 contrats de crédit en cours pour 6.156.734 emprunteurs (soit 64,7% de la population majeure). Ces nombres sont tous deux en légère baisse par rapport à 2021 (moins de 1%).

Nous aurions pu prédire une hausse de l'octroi de crédit en 2022, après la sortie de la crise sanitaire. Néanmoins, celui-ci a baissé de 2,4% entre 2021 et 2022. La baisse d'activité du marché immobilier dû au contexte inflationniste peut expliquer en partie cette diminution. En effet, la hausse des taux d'intérêt pour contrer l'inflation semble impacter le nombre de crédits hypothécaires immobiliers octroyé (-18,65%), particulièrement au second semestre de 2022 (-29,49% entre juin et décembre 2022).

## 3. Pour la sixième année consécutive, une diminution du nombre d'emprunteurs défaillants

L'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants (c'est-à-dire le nombre de personnes enregistrées à la Centrale pour au moins un crédit avec un retard de paiement non régularisé) peut nous renseigner sur des prémices de difficultés financières des ménages en Belgique.

Il convient de préciser qu'un défaut de paiement sur un crédit ne va pas nécessairement conduire au surendettement. Cependant, si les défauts de paiement se répètent ou perdurent dans le temps, une situation de surendettement peut s'installer.

#### 3.1 Nombre d'emprunteurs défaillants par type de contrat

Sur le graphique 2, nous observons une baisse du nombre d'emprunteurs défaillants pour la sixième année consécutive. Un nombre aussi bas n'avait plus été atteint depuis 2007. De plus, cette chute du nombre d'emprunteurs défaillants se généralise sur l'ensemble des types de crédit.

Cette diminution s'explique en partie par la possibilité d'obtenir un report de paiement concédé par le législateur dans le cadre de la crise de la COVID-19 et de la crise énergétique. Certains ont pu résorber leurs arriérés de paiement existants et d'autres ont pu éviter des défauts de paiement. D'après la C.C.P., 145.000 prêts hypothécaires ont bénéficié de ce report en 2021.

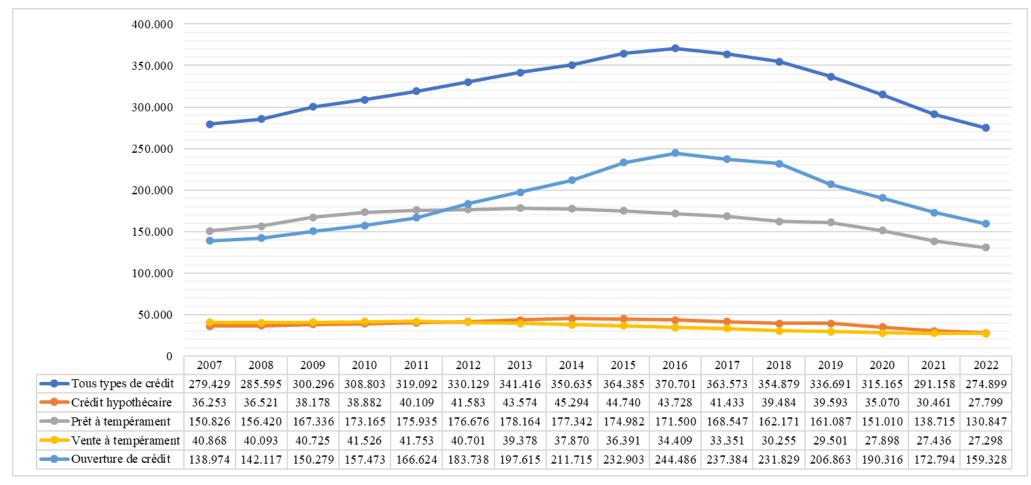
À partir de juillet 2021, cette mesure temporaire a été levée avec la reprise des échéances normales de remboursement. Pour la crise énergétique, cette mesure de report de paiement a été renouvelée au 1er octobre 2022 uniquement pour les prêts hypothécaires. Au 30 octobre 2022, Febelfin recensait plus de 5.000 reports de paiement accordés. Malgré la suspension de cette mesure entre juin et octobre 2021, nous n'observons aucune remontée des emprunteurs défaillants sur cette période, ce qui semble indiquer que cette politique a bien fonctionné.

Le type de crédit avec le plus d'emprunteurs défaillants est l'ouverture de crédit. En 2022, la plupart des emprunteurs défaillants détiennent une ouverture de crédit (58%) alors que 66,8% de l'ensemble des emprunteurs possèdent une ouverture de crédit. Ceci peut s'expliquer par la souplesse des modalités de remboursement et du délai de zérotage qui peuvent conduire à des difficultés de compréhension du consommateur.

Le type de crédit qui semble le plus problématique par rapport à son poids dans l'ensemble des crédits reste le prêt à tempérament. Les prêts à tempérament représentent effectivement 47,6% des emprunteurs défaillants en 2022 pour 36,1% de l'ensemble des emprunteurs.

Le crédit hypothécaire est le type de crédit le moins touché par les défauts de paiement. Seulement 10,1% des emprunteurs défaillants ont un crédit hypothécaire, tandis que 49,9% des emprunteurs possèdent un crédit hypothécaire.

Graphique 2 : Evolution des emprunteurs défaillants par type de crédit entre 2007 et 2022



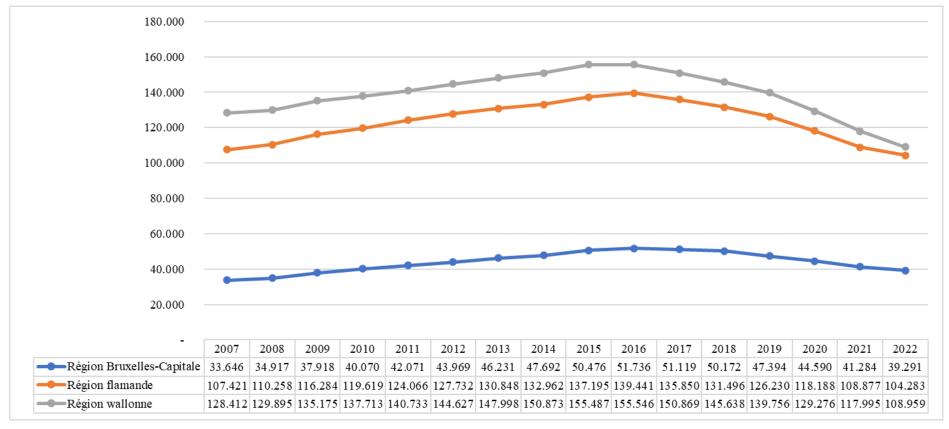
#### 3.2. Nombre d'emprunteurs défaillants par région

Cette baisse du nombre d'emprunteurs défaillants au niveau national est aussi présente dans chaque région du pays depuis 6 ans (voir le graphique 3). En 2022, le nombre d'emprunteurs défaillants s'est réduit de 7,6% en Région wallonne, de 4,2% en Région flamande et de 4,8% en Région Bruxelles-Capitale. Pour la Région wallonne et la Région flamande, le nombre d'emprunteurs défaillants n'avait jamais été aussi bas. Nous constatons aussi que le nombre d'emprunteurs défaillants de la Région wallonne diminue plus rapidement que le nombre d'emprunteurs défaillants de la Région flamande depuis 2020.

La courbe de la Région de Bruxelles-Capitale est plus basse que les autres parce que cette région compte moins d'habitants. Il faut en revanche relever que la courbe de la Région wallonne se situe au-dessus de celle de la Région flamande, alors que son nombre d'habitants est près de deux fois moins élevé<sup>3</sup>. En 2022, par rapport à la population majeure de chaque région, la Région de Bruxelles-Capitale compte proportionnellement le plus d'emprunteurs défaillants (4,1%). Ce chiffre s'élève à 3,7% pour la Région wallonne et seulement 1,9% en Région flamande.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Selon Statbel, en 2022, la Région flamande comptait 6,7 millions d'habitants, pour 3,6 millions en Région wallonne.

Graphique 3 : Evolution des emprunteurs défaillants par région entre 2007 et 2022

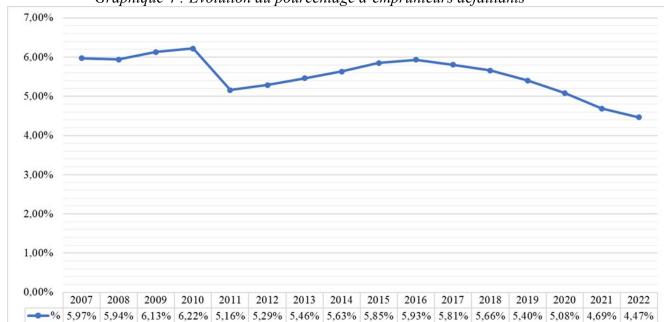


#### 3.3. Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants

Un nombre d'emprunteurs défaillants en augmentation peut être le résultat de difficultés financières à la hausse. Cependant, cela peut aussi être le résultat d'une population plus nombreuse d'emprunteurs<sup>4</sup>. Pour corriger ce biais, nous utilisons un autre indicateur : le pourcentage d'emprunteurs défaillants, le rapport entre le nombre d'emprunteurs défaillants et le nombre total des emprunteurs.

Nous avons retenu deux dimensions pour approcher le pourcentage d'emprunteurs défaillants : en évolution à travers le temps et par province.

Sur le graphique 4, nous observons une augmentation constante du pourcentage d'emprunteurs défaillants entre 2011<sup>5</sup> et 2016. Le pourcentage d'emprunteurs défaillants diminue ensuite entre 2016 et 2022, passant de 5,93% à 4,47%. Ces chiffres indiquent que la baisse du nombre d'emprunteurs défaillants n'est pas un effet de la baisse du nombre d'emprunteurs. Les ménages avec un crédit sont donc moins en difficulté de paiement. Il conviendra de vérifier si cette tendance persistera dans le futur ou si l'effet latent des crises successives changera cette situation.



Graphique 4 : Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants

Source: C.C.P. (B.N.B.)

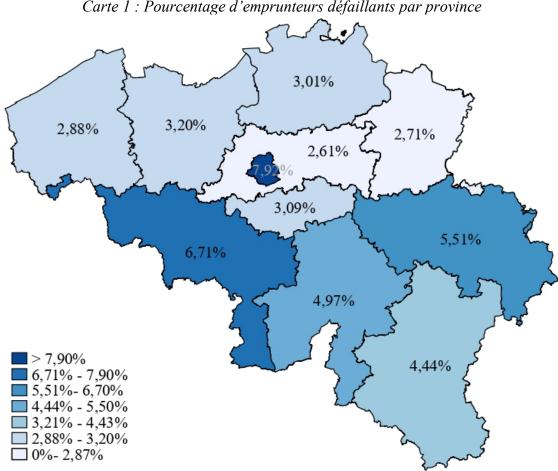
#### 3.4. Pourcentage d'emprunteurs défaillants par province

La carte 1 met en lumière la répartition du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour les différentes provinces belges. Cette carte nous montre que cet indicateur varie grandement sur notre territoire, étant, par exemple, jusqu'à 3 fois plus élevé dans la capitale que dans la province

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Une hausse du nombre d'emprunteurs entraine plus de chance de compter parmi eux des emprunteurs défaillants.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Rappelons que la diminution importante observée de fin 2010 à fin 2011 s'explique par l'augmentation drastique du nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale suite à la nouvelle obligation d'enregistrer les ouvertures de crédit liées à des comptes à vue.

du Brabant flamand. Entre 2021 et 2022, nous observons une diminution du pourcentage d'emprunteurs défaillants sur l'ensemble des provinces, en particulier dans la province du Hainaut qui passe de 7,26% d'emprunteurs défaillants à 6,71%.



Carte 1 : Pourcentage d'emprunteurs défaillants par province

### 4. Le nombre d'emprunteurs multi-défaillants continue de diminuer

Source: C.C.P. (B.N.B.)

Une hausse de la multi-défaillance des particuliers peut nous indiquer des difficultés financières plus importantes. En effet, les ménages avec plusieurs crédits en défaut de paiement ont sans doute plus de problèmes pour gérer leur budget que des ménages avec un seul crédit en défaut de paiement.

La multi-défaillance des crédits est en diminution depuis 6 ans (voir le graphique 5). Entre 2016 et 2022, le nombre d'emprunteurs multi-défaillants a baissé de 36,94%. Sur ce laps de temps, le nombre d'emprunteurs multi-défaillants a diminué de manière plus importante que le nombre d'emprunteurs avec un crédit défaillant (-18,09%).

235.000 215.000 195.000 175.000 155.000 135.000 115.000 95.000 75.000 55.000 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 Personnes avec un contrat défaillant 204.869 212.900 218.236 217.376 207.208 198.040 186.029 178.764 216.532 Personnes avec plus d'un contrat 145.766 151.485 152.465 146.197 | 138.347 129.483 105.129 96.135 défaillant

Graphique 5 : Evolution du nombre d'emprunteurs avec un contrat défaillant et plus d'un contrat défaillant

## 5. L'arriéré moyen en légère hausse sur l'ensemble du pays mais pas en Région wallonne

Une autre manière de mesurer une difficulté de remboursement des dettes se trouve dans l'analyse des arriérés de paiement. Si les sommes dues par les ménages en cas de défaut de paiement sont en augmentation, cela veut dire que les personnes qui sont en difficulté financière connaissent une situation aggravée de leur endettement.

Nous avons construit un indicateur pour observer cet effet : l'arriéré moyen par emprunteurs défaillants. Il s'agit de la somme totale des arriérés de crédit divisée par le nombre d'emprunteurs défaillants.

Au niveau national (voir le graphique 6), l'arriéré moyen par emprunteur défaillant est en diminution entre 2014 et 2021 (-13,04%) et entame une légère hausse en 2022 (+0,4%, ce qui correspond à 33€). Cette hausse peut montrer des difficultés accrues pour les ménages étant en défaut de paiement. Nous pouvons toutefois en douter vu la faiblesse du montant moyen de cette hausse.

11.000

10.000

8.000

7.000

6.000

5.000

4.000

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

Belgique 6.360 6.498 7.176 7.834 7.989 8.245 8.682 8.865 8.652 8.413 8.223 7.988 7.975 7.770 7.709 7.742

Région Bruxelles-Capitale 5.866 6.365 7.376 8.074 8.197 8.105 8.729 8.896 8.672 8.363 8.345 7.823 7.754 7.323 7.473 7.589

Région flamande 7.143 7.442 8.304 9.017 9.204 9.592 10.000 10.202 9.878 9.581 9.208 8.937 8.831 8.666 8.598 8.713

Région wallonne 5.961 5.897 6.387 6.999 7.194 7.495 8.007 8.317 8.224 8.089 8.036 7.982 7.868 7.714 7.645 7.586

*Graphique 6 : Evolution de l'arriéré moyen par emprunteurs défaillants (€) par région* 

Néanmoins, elle est à remettre dans un contexte particulier inflationniste. En 2022, les taux d'intérêts ont augmenté significativement, ce qui peut expliquer en partie une hausse des montants dûs<sup>6</sup>.

Concernant les régions, entre 2021 et 2022, seule la Région wallonne connait une baisse de son arriéré moyen (-0,7%) alors que la Région flamande (+1,5%) et la Région de Bruxelles-Capitale (+1,3%) voient leur arriéré moyen augmenter légèrement.

La C.C.P. nous propose un autre indicateur : l'arriéré moyen par contrat de crédits défaillants. Entre 2021 et 2022, il est à retenir que l'arriéré moyen par crédit défaillant est en hausse pour les prêts à tempérament (+2,2%) et les crédits hypothécaires (+1,2%). Cet arriéré moyen est beaucoup plus important pour les crédits hypothécaires (39.793€) que pour les prêts à tempérament (7.006€). Ceci tient à la nature même de ce type de crédit, les montants empruntés étant plus importants et de fait les sommes exigibles l'étant aussi.

# 6. Toujours une baisse des procédures de R.C.D. en cours et des nouvelles admissibilités

La médiation de dettes judiciaire, nommée règlement collectif de dettes (R.C.D.), est une procédure judiciaire ouverte aux personnes en situation de surendettement, qui ne sont pas des

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> À titre d'exemple, le TAEG maximum fixé pour la vente à tempérament, le prêt à tempérament et tous les contrats de crédit sauf le crédit-bail est passé entre décembre 2019 et 2022 de 17,5% à 19% pour les contrats de crédit jusqu'à 1.250€, de 12,5% à 14% pour les contrats de plus de 1.250€ à 5.000 € et de 10% à 11% pour les contrats de plus de 5.000 € (source : SPF Economie).

entreprises<sup>7</sup>, moyennant certaines conditions. Le nombre de procédures en cours et de nouvelles procédures en R.C.D. permet de nous indiquer directement les personnes en situation de surendettement.

En décembre 2022, 59.117 personnes étaient en R.C.D., ce qui représente 0,6% de la population majeure en Belgique.

Le recours à cette procédure a chuté drastiquement à partir de 2015 et cette baisse a continué pendant la crise sanitaire ainsi que durant l'année 2022 (voir le graphique 7).

Les professionnels du secteur s'attendaient à un changement de tendance et à voir la courbe remonter après la crise sanitaire<sup>8</sup>. En effet, pendant cette période, l'accès à la justice a été plus complexe (absence pour maladie, non compréhension de la continuité des services, suspension des audiences...) et l'Etat a demandé plus de souplesse vis-à-vis des procédures de recouvrement, ralentissant le passage du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire (ex : suspension des saisies). Force est de constater que ce n'est pas le cas, entre 2021 et 2022, le nombre de nouvelles procédures en R.C.D. a diminué de 7,6%.

Une autre tendance qui persiste depuis plusieurs années est également à souligner. Les personnes en R.C.D. sont de moins en moins nombreuses à avoir un contrat de crédit ou un contrat de crédit défaillant, leurs défauts de paiement concernent uniquement des dettes de la vie courante (eau, énergie, télécommunication, impôts, etc.). Entre 2018 et 2022, la proportion de dossiers en R.C.D. sans contrat de crédit et sans contrat de crédit défaillant est passée de 31,6% à 38,9%. Nous comptons donc en 2022 un peu plus de 60% des dossiers en R.C.D. qui concerne au moins une dette de crédit.

<sup>7</sup> Les indépendants ont accès à la procédure de R.C.D. uniquement s'ils ont cessé leur activité depuis au moins 6 mois ou si la faillite est clôturée.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Pour plus de détails sur les retours du secteur de la médiation de dettes par rapport aux crises successives, nous invitons le lecteur à lire la note « Où sont les surendettés ? » Analyse du faible recours à la médiation de dettes amiable ou judiciaire en période de crise en Belgique, disponible sur le site de l'Observatoire (www.observatoire-credit.be, onglet « L'Observatoire » > « Publication») ou via ce lien.

20.000

18.000

14.000

10.000

8.000

4.000

2.000

0 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

Nouvelles procédures 12.782 12.900 15.910 17.868 17.551 16.093 17.678 17.552 15.877 15.355 14.442 12.458 12.399 9.584 9.500 8.771

Graphique 7: Evolution des nouveaux dossiers en R.C.D. par an

#### 7. Quel avenir pour l'endettement problématique des ménages avec le crédit ?

Même si les statistiques vues précédemment rassurent par rapport aux difficultés financières des ménages en Belgique, quelques données nous indiquent un potentiel changement de tendance à venir.

D'après le tableau 1, le nombre de nouveaux défauts de paiement est en augmentation en 2022 par rapport à 2021 (+11,3%) et ce pour toutes les catégories de crédit. Ce chiffre reste, néanmoins, bien en dessous de son niveau d'avant les crises successives en 2019.

Les crédits à la consommation (prêts à tempérament, ventes à tempérament et ouvertures de crédit) sont les plus touchés par cette hausse des nouveaux défauts de paiement. Il se pourrait que ce soit un effet de rattrapage de la fin des reports de crédit offerts pendant la crise sanitaire. Certains ménages en incapacité de paiement ont pu profiter de ces reports alors qu'ils étaient déjà en difficulté avant cette mesure.

Tableau 1 : Evolution des nouveaux défauts de paiement pour les contrats de crédit entre 2019 et 2022

Nouveaux contrats défaillants (évolution par rapport à l'année précédente)	2019	2020	2021	2022
Tous les crédits	125.852	102.968 (-18,18%)	85.831 (-16,64%)	95.558 (+ <b>11,33%</b> )
Prêts à tempérament	44.126	35.278 (-20,05%)	27.969 (-20,72%)	32.019 (+ <b>14,48%</b> )
Ventes à tempérament	11.526	8.186 (-28,98%)	8.636 (-5,50%)	9.984 ( <b>+15,61%</b> )
Ouvertures de crédit	58.901	47.623 (-19,15%)	40.697 (-14,54%)	44.915 ( <b>+10,36%</b> )
Crédits hypothécaires	11.299	11.881 (+ <b>5,15%</b> )	8.529 (-24,67%)	8.640 (+1,30%)

En ce qui concerne l'avenir, la récession redoutée par certains n'est pas venue en 2022, ni n'est prévue pour 2023<sup>9</sup>. Les prix du gaz s'effondrent depuis août sur les marchés mondiaux, ce qui est positif pour le pouvoir d'achat des ménages. Néanmoins, nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle hausse des prix de l'énergie pour l'hiver 2023 et l'inflation annuelle serait toujours au dessus des 2% jusqu'en 2024.

De plus, plusieurs ménages ne sont pas encore touchés par la hausse des prix de l'énergie. Certaines factures de régularisation ne sont pas encore arrivées et des contrats fixes sont toujours en cours. Le secteur de la médiation de dettes s'attend à une arrivée des demandes d'aide par rapport aux dettes pour mars/juin 2023 quand toutes les factures de régularisation auront été réceptionnées <sup>10</sup>.

Depuis 2016, la plupart des indicateurs sur les difficultés de paiement de crédit s'améliorent. Est-ce que nous connaîtrons une septième année successive de bonnes nouvelles sur le marché du crédit pour les emprunteurs défaillants? Cette situation reste à monitorer et nous serons fixés en 2023.

-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Banque nationale de Belgique, Economic projections for Belgium – December 2022, NNB Economic Review, 2022/#23.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Pour plus de détails sur les retours du secteur de la médiation de dettes par rapport aux crises successives, nous invitons le lecteur à lire la note « Où sont les surendettés ? » Analyse du faible recours à la médiation de dettes amiable ou judiciaire en période de crise en Belgique, disponible sur le site de l'Observatoire (www.observatoire-credit.be, onglet « L'Observatoire » > « Publication») ou via ce lien.